

Réf: Dossier N° 032650

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE EN COTE D'IVOIRE » en abrégé « SCARCI »

Siège social Abidjan, Port-bouet, gonzagueville, Lot 866, Ilot 90

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19/07/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 20/08/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE DE COURTAGE

D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE EN COTE D'IVOIRE » en

abrégé « SCARCI »

Objet : COURTAGE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE-  
CONSEILS FINANCIERS EN  
ASSURANCES

Capital social 2,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Vingt Mille (20,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Port-bouet, gonzagueville, Lot 866, Ilot 90

Dirigeant(s) : M DJOGBENOU GOUDJANOU LUCAS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-05332 du 17/09/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°26081/GTCA/RC/2021 du 17/09/2021

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

